

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la question simple d'Alexandre Rydlo – Couvrir l'A1 pour de nouveaux projets et l'extension des hautes-écoles

Rappel

On apprenait il y a quelques jours que l'Union Européenne décidait d'attribuer à l'EPFL un financement conséquent pour son Human Brain Project. Quasiment au même moment, on apprenait que la Confédération pourrait décider de placer dans notre canton l'antenne romande du Parc suisse de l'innovation.

Si l'on sait que le bâtiment du projet Human Brain Project, le futur bâtiment Neuropolis, sera construit via un partenariat privé-public avec Rolex sur la parcelle entre le Génopode et l'Amphimax située à Ecublens, certains imaginent d'utiliser les terrains de sport de Chavannes juste à côté pour construire l'antenne romande du Parc suisse de l'innovation. Ces mêmes terrains suscitent par ailleurs déjà depuis de nombreuses années l'intérêt de l'EPFL en vue de sa probable extension, ces terrains constituant une réserve stratégique d'agrandissement pour les hautes écoles dans le cadre du PAC 229.

Or il s'avère qu'une idée existe depuis pas mal de temps à Chavannes, celle de couvrir une partie de l'autoroute qui coupe en deux la commune, solution qui permettrait à la fois de recoudre la ville de Chavannes et d'offrir plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés, selon la longueur que l'on couvre, proches des hautes écoles et de la gare de Renens. Cette idée a d'ailleurs été soutenue à l'unanimité il y a quelques années par le Conseil communal de Chavannes via une Résolution.

Aussi ai-je l'honneur de poser la question simple suivante au Conseil d'Etat.

Le Canton a-t-il réfléchi à l'opportunité de pouvoir couvrir tout ou partie de l'autoroute A1a qui traverse Chavannes afin d'utiliser ainsi la surface mise à disposition pour accueillir ces nouveaux projets ou, de manière plus générale, l'extension des hautes écoles ?

Merci de nous renseigner sur cette idée futuriste !

Chavannes-près-Renens, 05.02.2013

Alexandre RYDLO, député socialiste

Réponse

Le Conseil d'Etat a analysé l'opportunité de couvrir l'autoroute A1 dans le secteur de Chavannes-près-Renens.

Du point de vue foncier, l'autoroute et ses abords sont propriété de la Confédération. L'Office fédéral des routes n'est pas systématiquement opposé à la couverture partielle d'un tronçon de route nationale. Il en planifie même certaines, notamment en lien avec l'OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit).

Concernant le financement, l'OFROU applique généralement les principes suivants:

- si la protection est planifiée par la Confédération, seuls les surcoûts liés aux activités

- supérieures sont à la charge du bénéficiaire, par exemple le renforcement de la galerie pour supporter le poids d'un bâtiment.
- Si la protection n'est pas planifiée par la Confédération, alors l'ensemble des coûts est à la charge du bénéficiaire.
 - La question de l'entretien et des coûts d'exploitation est traitée de cas en cas.

Aucune couverture n'est planifiée par l'OFROU dans le secteur de Chavannes-près-Renens. L'OFROU ne prendrait donc, a priori, aucun coût à sa charge.

Si techniquement la couverture de l'autoroute A1 est possible dans ce secteur, d'un point de vue financier, le coût d'une telle réalisation rapporté au mètre carré de couverture serait de l'ordre de CHF 6'500.-/m². En effet, en plus de la structure porteuse, il faut prendre en considération les équipements techniques d'une telle galerie, qui, selon sa longueur et sa configuration, est apparentée à un tunnel. La question de l'entretien des galeries et de leur exploitation est également à prendre en compte.

Appliqué aux quelque 14'000 m² nécessaires au projet Neupolis, ce prix du m² impliquerait un investissement supplémentaire de CHF 91 millions, disproportionné en regard du projet. A noter qu'aux alentours, le terrain se négocie actuellement autour de CHF 1'800.-/m², la plus-value par mètre carré de terrain étant alors d'environ 4'700.-/m², soit plus du double du prix de base.

En revanche, d'un point de vue environnemental, de telles galeries favoriseraient la protection contre le bruit généré par le trafic, à l'instar de parois antibruit.

Cet élément n'est cependant pas suffisant pour justifier le coût, aujourd'hui excessif, d'une telle solution. Aussi le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de poursuivre sa réflexion au sujet de la couverture de l'autoroute A1 dans le secteur de Chavannes-près-Renens, même si l'idée peut paraître séduisante au premier abord.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 avril 2013.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean